

Délibération  
n°2023.065

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de SAINT-SATUR

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-quatre octobre à 18 heures et 30 minutes  
le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-SATUR (Cher)  
dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, Salle du conseil, sous la  
présidence de M. Christian DELESGUES, Maire.

Nombre de  
Conseillers

En exercice : 14  
Présents : 14  
Procurations : 0  
Votants : 13

Date de convocation du Conseil Municipal : 19 octobre 2023

Étaient présents : CARRE Christian, CHAPUIS Philippe, COQUERY Liliane,  
DELESGUES Christian, FOURNIER Ophélie, GANA Dominique, JALBY Jean-  
Paul, MAITREPIERRE Aline, NOEL Patrick, PLISSON Alain, PRON Bénédicte,  
SENOTIER Sandrine, TOUZERY Jean-Pierre, THOMAS Corinne

Absent avec procuration :

Objet :

Demande de subvention  
« découverte du  
cirque » école  
élémentaire

Absent excusé : /

Absent non excusé : /

Secrétaire : Mme PRON Bénédicte

Les institutrices des classes de CE2/CM1 et de CM1/CM2 organisent un  
projet « découverte du cirque » sur l'année scolaire 2023-2024 pour  
les enfants de leur classe soit 37 élèves. Ce séjour se déroulera sur 6  
interventions à l'école élémentaire au cours du mois de janvier, mai et  
juin 2023 et une sortie au cirque Paradiso de Genouilly.

Le coût du projet est de 68 €/enfant.

Les aides envisagées du séjour sont :

- Association sportive de l'école élémentaire : 15 €/ enfant
- Association des parents d'élèves : 10 €/enfant.

Monsieur JALBY propose d'attribuer une subvention de 1 480 € (soit 40  
€ par enfant).

Après en avoir délibéré,

Avec 13 voix POUR et 1 ABSTENTION (Mme PRON),

Le Conseil Municipal,

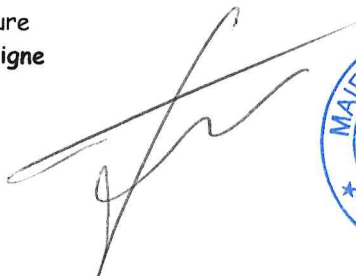
DECIDE d'octroyer une subvention exceptionnelle de 40 € par élève,  
soit 1 480 €, pour le projet découverte du cirque, et qui sera versée à  
l'association sportive de l'école élémentaire de Saint-Satur, sur le  
compte 65748.

Et ont signé les Membres Présents  
Pour extrait conforme,  
à Saint-Satur, le 26 octobre 2023

le Maire, Christian DELESGUES

le Secrétaire, Bénédicte PRON

Certifié exécutoire  
Compte tenu de la  
Transmission en Préfecture  
**et de la publication en ligne**  
le 26 octobre 2023



Délibération  
n°2023.067

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de SAINT-SATUR

L'an deux mil vingt trois, le vingt-quatre octobre à 18 heures et 30 minutes  
le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-SATUR (Cher)  
dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, Salle du conseil, sous la  
présidence de M. Christian DELESGUES, Maire.

Nombre de  
Conseillers

En exercice : 14  
Présents : 14  
Procurations : 0  
Votants : 14

Date de convocation du Conseil Municipal : 19 octobre 2023

Étaient présents : CARRE Christian, CHAPUIS Philippe, COQUERY Liliane,  
DELESGUES Christian, FOURNIER Ophélie, GANA Dominique, JALBY Jean-  
Paul, MAITREPIERRE Aline, NOEL Patrick, PLISSON Alain, PRON Bénédicte,  
SENOTIER Sandrine, TOUZERY Jean-Pierre, THOMAS Corinne

Absent avec procuration :

Objet :

Requalification de la rue  
Amagat - suite donnée à  
la procédure

Absent excusé : /

Absent non excusé : /

Secrétaire : Mme PRON Bénédicte

Vu :

- le code de la commande publique,
- l'avis d'appel public à la concurrence publié sur le profil acheteur le 6 juillet 2023 et  
publié le 11 juillet 2023 dans Le Berry Républicain,
- les offres présentées ;

Il est apparu essentiel au Conseil Municipal de s'engager dans la  
requalification de l'ancien axe principal du centre-bourg : la rue Amagat  
(et ses deux venelles adjacentes, Jules Triboudet et François Villon).  
L'objectif est de redonner vie à cette rue en la reconnectant avec la  
nouvelle rue principale de Saint-Satur, la rue du Commerce, afin  
d'inciter les piétons à emprunter cet axe. La commune souhaite mettre  
en valeur le potentiel historique de cette rue, mais aussi son potentiel  
artistique (artistes et association culturelle présents dans la rue). Elle  
souhaite que cet espace redevienne un lieu de vie commune tout en  
tentant de redonner place à la nature en ville.

Le montant total de l'opération de requalification de la rue Amagat,  
était estimé à 518 210 € HT.

Monsieur le Maire a engagé la procédure de consultation des  
entreprises pour la réalisation des travaux de requalification de la rue  
Amagat selon la procédure adaptée prévue à l'article R2123-1 du code

de la commande publique. Cette procédure a été publiée sur le profil acheteur de la commune et sur le Berry Républicain.

Les travaux de requalification de la rue Amagat ont été divisés en 2 lots.

Cette procédure engagée sur le profil acheteur de la commune a permis d'obtenir 5 offres (Lot 1 : 1 offre - Lot2 : 4 offres).

| ENTREPRISE                                                                                                                                                                                  | LOT                         | MONTANT HT TOTAL |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------|------------------|
| Groupement conjoint mandataire solidaire :<br>ROBINEAU SAS<br>25 avenue de Verdun<br>18300 SAINT-SATUR<br>AXIROUTE SAS<br>Zone Industrielle<br>Orchidée<br>18570 LA CHAPELLE<br>SAINT URSIN | LOT 1 - VRD                 | 751 283,75 €     |
| MILLET ET FILS SAS<br>La Giraudière<br>Route de Tours<br>18100 VIERZON                                                                                                                      | LOT 2 -<br>Espaces<br>Verts | 17 495,05 €      |
| DDS SARL<br>11 AVENUE HENRI<br>DEBORD<br>18230 SAINT<br>DOULCHARD                                                                                                                           | LOT 2 -<br>Espaces<br>Verts | 29 797,50 €      |
| SAS FRANCK RENIER<br>ZI Orchidée<br>rue du Minerai<br>18570 LA CHAPELLE ST<br>URSIN                                                                                                         | LOT 2 -<br>Espaces<br>Verts | 29 197,15 €      |
| ID VERDE<br>Agence de Bourges<br>1B chemin du Gros<br>Buisson,<br>ZAC du Bois de Givray<br>18570 TROUY                                                                                      | LOT 2 -<br>Espaces<br>Verts | 36 919,69 €      |

Les offres présentées excèdent les crédits budgétaires alloués au marché de 48 %, ce que la commune ne peut prendre en charge.

Aussi M. le Maire propose de déclarer la consultation infructueuse pour les deux lots et de retravailler avec le maître d'œuvre le contenu du

projet de travaux afin de pouvoir rentrer dans l'enveloppe financière attribuée au marché.

M. le Maire s'interroge sur le traitement de la surface de la rue dans l'attente des travaux. Mme SENOTIER indique qu'il ne faut pas dépenser de l'argent pour faire de l'aménagement temporaire.

Il convient de boucher les trous.

Le département a attribué une subvention de 40 000 € pour les travaux de la rue Amagat.

M. CARRE demande à ce qu'une communication soit réalisée.

Une réunion de travail doit être réalisée avec le maître d'œuvre. M. le Maire souhaite avoir plus de certitudes sur le projet avant de pouvoir communiquer auprès des riverains.

Les travaux pourraient durer 6 mois.

Mme PRON propose que les espaces verts soient réalisés par les riverains. M. le Maire indique que ce type d'aménagements permet de disposer de subventions.

M. CARRE indique qu'il y a déjà des jardinières mis à disposition des riverains.

Il faudrait faire un rappel aux riverains.

La rue est réceptionnée par le SIVOM. Il revient désormais au service technique de boucher les trous.

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Le Conseil Municipal,

**DECLARE** que les offres remises présentées ci-dessus sont inacceptables au motif que leur prix excède les crédits budgétaires alloués au marché.

**DECIDE** de ne pas procéder à une négociation avec ces offres.

**DECLARE** le marché infructueux et de relancer une nouvelle procédure adaptée après reprise du projet par le maître d'œuvre ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Et ont signé les Membres Présents

Pour extrait conforme,

à Saint-Satur, le 26 octobre 2023

le Maire, Christian DELESGUES

le Secrétaire, Bénédicte PRON

Certifié exécutoire  
Compte tenu de la  
Transmission en Préfecture  
et de la publication en ligne  
le 26 octobre 2023

